

Une histoire politique de l'environnement ? I: Construire un objet

Jérôme Lamy

► **To cite this version:**

Jérôme Lamy. Une histoire politique de l'environnement ? I: Construire un objet. Tierce. Carnets de recherches en histoire, histoire de l'art et musicologie, Université de Poitiers ; Centre de Recherche Interdisciplinaire en Histoire, Histoire de l'Art et Musicologie (CRIHAM), A paraître. hal-02984341

HAL Id: hal-02984341

<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-02984341>

Submitted on 30 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une histoire *politique* de l'environnement ? I : Construire un objet

Jérôme Lamy

Résumé : Cet article est un bilan historiographique centré sur les ouvrages francophones récents qui ont traité de la construction des objets de recherche dans le domaine de l'histoire politique de l'environnement. La notion de « communs » a fait l'objet de nombreuses analyses : du Moyen Âge à l'époque moderne des espaces partiellement soustraits à la propriété ont fait l'objet d'investissements très divers. Le concept de « *wilderness* », examiné par William Cronon est inscrit dans l'histoire des références au paysage américain (par le sublime et la frontière). La notion de « *wilderness* » empêche cependant de considérer l'environnement dans ses relations dynamiques avec les groupes sociaux. Sous un autre angle, Jean-Pierre Devroey s'est intéressé au concept de « faim » à l'époque carolingienne : il met en évidence l'importance des sédimentations sociales, politiques, culturelles et religieuses dans la manifestation sensible des famines. L'attention portée aux concepts pour construire une histoire politique de l'environnement témoigne des nouvelles perspectives historiennes capables d'articuler l'effort théorique et le travail empirique.

Mots-clés : Histoire, environnement, concept, communs, *wilderness*, faim

Abstract: This article is a historiographical review focusing on recent French works that have dealt with the construction of research objects in the field of the political history of the environment. The notion of « common » has been the subject of numerous analyses: from the Middle Ages to the modern era, spaces partially removed from ownership have been the object of very diverse investments. The concept of « *wilderness* », examined by William Cronon, is inscribed in the history of references to the American landscape (through the sublime and the frontier). *Wilderness*, however, prevents us from considering the environment in its dynamic relationships with social groups. From an other point of view, Jean-Pierre Devroey was interested in the concept of « hunger » in the Carolingian era: he highlights the importance of social, political, cultural and religious sedimentations in the sensitive manifestation of famines. The attention paid to concepts for constructing a political history of the environment testifies to new historical perspectives capable of articulating theoretical effort and empirical work.

Keywords : History, environment, concept, commons, *wilderness*, hunger

C'est peut dire que l'histoire de l'environnement connaît, actuellement, des transformations majeures. Longtemps cantonnée, en France, sur un mode dispersé, à une histoire du climat¹, des animaux², des végétaux³, ou du biologique⁴, elle s'est désormais centrée sur des problématiques beaucoup plus politiques⁵. Dans ce bilan historiographique, je propose, à travers quelques ouvrages parus ces dernières années, de reconstituer les éléments les plus saillants de cette histoire politique de l'environnement. Il s'agit de donner à voir non seulement la diversité des approches (méthodologiques, conceptuelles, problématiques, etc), mais également de comprendre comment la saisie politique de l'histoire environnementale constitue, aujourd'hui, l'un des aspects les plus saillants des renouvellements épistémologiques en cours. À quoi renvoie, d'ailleurs, le qualificatif « politique » lorsqu'on parle d'histoire de l'environnement ? S'agit-il de prendre davantage en considération les

processus délibératifs qui ont pu présider à la façon d’engager un rapport à l’environnement ? Faut-il inclure dans une telle acception toutes les formes historiques de qualification de l’environnement en tant qu’il constitue une ressource pour les groupes humains ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles un certain nombre de publications contemporaines tentent d’apporter des réponses. La production est tellement profuse, qu’il nous a fallu opérer des choix dans la sélection des textes évoqués ici. Je me suis donc concentré sur la production en langue française (y compris, donc, les traductions) depuis 2016, et je n’ai pas cherché à être exhaustif, loin s’en faut. Enfin, j’ai découpé ce bilan historiographique en plusieurs articles (à venir⁶) qui permettront de restituer en longueur les avancées récentes dans le domaine de l’histoire de l’environnement.

Dans cette première livraison, j’ai choisi d’évoquer la façon dont les historien.ne.s ont découpé et/ou élaboré leurs objets de recherche. L’enjeu est d’importance, car ce sont les justifications des choix dans la manière de concevoir ce qui peut constituer un ensemble problématique identifiable qui déterminent la légitimité d’une histoire politique de l’environnement. Si les historien.ne.s, ont, à tort ou à raison, la réputation d’emprunter les concepts aux autres sciences humaines et sociales⁷, leur rapport à la théorie est souvent contrarié⁸. Je ne reviendrai pas ici sur toutes les tentatives de constituer historiquement les concepts⁹. Je me contenterai de suivre la position de Reinhardt Koselleck qui proposait de considérer « l’histoire d’un concept », à partir du « champ d’expérience et [de] l’horizon d’attente de la période en question, en spécifiant la fonction politique et sociale des concepts et leurs usages particuliers aux différentes couches sociales, bref, en faisant en sorte que l’analyse synchronique aborde aussi la situation globale et temporelle¹⁰ ». Nous verrons que, pour les trois exemples retenus (*i.e.* les communs, la *wilderness* et la faim), les tensions entre la fixation d’un sens contemporain du concept et les usages historiques sédimentés sont vives, tout en permettant de saisir les spécificités de ces objets aux découpages incertains.

J’exposerai donc, dans une première partie, la question des communs qui n’est pas propre – loin s’en faut – aux historien.ne.s. Son émergence comme interrogation propre à l’histoire environnementale est liée, précisément, à un effort de conceptualisation qui a pointé les ancrages sociaux, politiques et techniques des opérations de découpage et d’appropriation du territoire. Entre le *saltus* médiéval et la naissance moderne de la propriété, les logiques spatiales, les structures de répartition des ressources, les modalités de gouvernement, ont évolué de telle sorte qu’il est impossible (et c’est heureux) de poser les communs comme un concept atemporel. Mais précisément, en considérant ces multiples variations de sens et en comprenant l’environnement comme une modalité d’appropriation des ressources naturelles, la réflexion historique sur les communs offre de nouvelles pistes pour penser des pratiques politiques longtemps interstitielles.

La réflexion de William Cronon sur la *wilderness* comme catégorie écologique, permet de reconstituer la généalogie d’un concept essentiellement mythique, mais dont les effets politiques ne sont pas négligeables.

Enfin, la notion de faim, telle que Jean-Pierre Devroey l’explore pour la période carolingienne, requiert de bien saisir la diversité des catégories mobilisées par les contemporains pour expliquer les désastres climatiques et environnementaux. Articulés aux découvertes archéologiques ou paléoclimatiques, ces éléments composent un horizon de sens, parfois très différent de celui restitué dans les sources écrites.

Ces trois formes conceptuelles ont comme point commun d’interroger l’historicité politique de l’environnement, c’est-à-dire l’existence de réflexions et de pratiques visant à intégrer les ressources considérées comme relevant de la nature, comme des points d’appuis pour le gouvernement des individus.

1. Une histoire des communs

La notion de communs fait l'objet d'appréhensions philosophiques, juridiques et économiques nombreuses. Si ces différentes tentatives ne condensent pas une définition stabilisée de ce que sont les communs, elles fournissent, malgré tout, un point de départ pour en discuter l'historicité.

La thèse de l'économiste Elinor Ostrom¹¹ sur le gouvernement des communs s'opposait aux propositions de Garrett Hardin, qui voyait dans « la tragédie des communs » l'inéluctable échec d'une gestion collective des ressources. À partir de nombreuses études de cas¹², Ostrom montre qu'il existe des possibilités d'organisation par les acteurs très diverses dans la rationalisation et l'usage des communs. Pour Alice Ingold, « [l]es travaux fédérés autour du modèle d'Ostrom » mettaient l'accent sur « les formes concrètes d'activités et de pratiques politiques : ils ont mis en lumière la diversité institutionnelle des communs et la dimension polycentrique des pouvoirs qui s'y déploient¹³ ». Toutefois, le « rapport ambigu à l'histoire¹⁴ » qu'entretient Ostrom vient principalement d'une saisie très prosaïque du déroulé chronologique des faits : « faire de l'histoire se traduit le plus souvent par la constitution d'un récit¹⁵ ». Alice Ingold invitait donc à considérer « les moments d'écriture de l'histoire des communs¹⁶ ».

Fabien Locher, dans l'introduction à l'ouvrage collectif qu'il a dirigé, intitulé *La Nature en communs*, précise à la fois les apports et les limites de propositions d'Ostrom. Il remarque notamment que « [l']histoire occupe une place tout à fait centrale dans ces travaux. Et ce, parce que Ostrom utilise la persistance historique de long terme comme critère pour distinguer, dans la masse des communs qu'elle étudie, ceux qu'elle désigne comme performants. Ce sont ceux qui ont passé l'«épreuve du temps» et ce sont maintenus sur la longue durée. L'histoire est ainsi un «banc d'essai» qui trie les formes d'organisation les plus résilientes et les plus robustes¹⁷. Cependant, « cette méthode a de puissants effets de réification. Elle présuppose en effet, d'une part, une cohérence forte des institutions concernées, parfois sur plusieurs siècles. Elle procède, d'autre part, d'une coupure avec leur ancrage historique (...) ¹⁸ ». La source de ce biais méthodologique est à rechercher notamment dans « le fait qu'Ostrom et son équipe ne travaillent jamais sur sources historiques de première main¹⁹. Si la schématisation de l'économiste a des vertus heuristiques pour construire un modèle des communs, son défaut reste d'hypostasier des formes d'organisation et de laisser échapper des particularités historiques irréductibles à une conceptualisation trop générale.

Pierre Dardot et Christian Laval ont proposé une approche des communs orientée par la philosophie politique. Ils précisent ainsi le lexique auquel ils ont recours : « si «Commune» est le nom de l'autogouvernement politique local et «communs» le nom des objets de nature très diverse pris en charge par l'activité collective des individus, «commun» est proprement le nom du principe qui anime cette activité et qui préside en même temps à la construction de cette forme d'autogouvernement²⁰ ». La généalogie de cette forme politique d'organisation fait s'articuler « l'étatique et le théologique²¹ ». Plus récemment, c'est « la conception économique²² » qui est venue complexifier le schéma d'ensemble.

Ces différentes approches qui permettent de fixer les grandes lignes politiques de la notion de commun sont adossées à des exemples historiques, mais n'engagent pas une véritable discussion des spécificités des communs à chaque époque. Deux ouvrages récents tentent, au contraire, de partir des caractéristiques d'un rapport aux ressources naturelles marquées par des modalités de gouvernement auto-organisées pour tendre vers des propriétés conceptuelles discernables.

Dans *Le sourire de Prométhée*, Fabrice Mouthon explore ainsi la notion de *saltus* au Moyen Âge. Il prend comme point de départ l'épisode du *Roman de Mélusine* dans lequel une « peau

de bête extensible » permet de délimiter un vaste espace²³. L'enjeu est bien « une prise de possession au moyen de rites qui fondent le droit²⁴ ». Précisément, cet ancrage juridique est déterminant dans la manière d'envisager le rapport à la nature : « droit d'accès », « droit d'exploitation », « modes d'appropriation des ressources²⁵ » configurent localement les usages de l'environnement.

Fabrice Mouthon examine trois notions centrales dans le droit médiéval pour comprendre les modalités de gouvernement des espaces et des ressources naturelles : « *Ager, silva, saltus*²⁶ ». L'historien rappelle l'importance du « droit romain » qui envisage « comme *res nullius* (“choses de personnes”), eaux, forêts, montagnes, marais, lacs²⁷ ». Ces espaces « sont réputés appartenir au fisc impérial romain, puis au roi barbare, enfin (après l'an mille) au seigneur ban ou, plus tardivement encore, aux communautés d'habitants qui en réglementent l'accès aux particuliers²⁸ ». Parallèlement à ces codages juridiques, l'époque médiévale fait fond sur la « vision grossièrement tripartite de l'espace » qui était celle des « agronomes romains, Caton, Varron, Columelle et Palladius²⁹ », à savoir « l'*ager*, l'espace habité, et régulièrement cultivé, la *silva* ou *salvaticum*, le monde sauvage » et « le *saltus* composé des bois, des marais, des alpages en montagne, du maquis et de la garrigue en milieu méditerranéen, de la lande en milieu atlantique³⁰ ». Cet ensemble très varié de territoires est « exploité par l'homme », mais « il n'[y] réside pas, ni ne [le] travaille en permanence³¹ ». C'est un territoire « d'exploitation collective où les droits sont partagés³² ». Rassemblant de nombreuses études sur les procès d'animaux, Fabrice Mouthon remarque, après Catherine Chêne³³, qu'il s'agit, dans cette intégration du monde animal au domaine judiciaire de

la manifestation d'une mutation des mentalités amorcée depuis le XII^e siècle au moins et qui a tout à voir avec la question des droits de la nature. Au bas Moyen Âge, l'environnement serait de plus en plus perçu en termes de possession. Le monde des hommes s'opposerait désormais plus nettement à la nature inculte, territoire des bêtes sauvages, de plus en plus circonscrit³⁴.

La captation, via les grands défrichements de territoires jusqu'alors non attribués, s'accompagne d'une « mainmise juridique croissante des hommes sur l'espace³⁵ ». Fabrice Mouthon insiste sur un point essentiel – déterminant même pour comprendre comment se construisent des zones de partages : « [l]e Moyen Âge européen a hérité de la conception romaine de la propriété, conçue comme l'addition du droit d'user d'une chose (*usus*)³⁶ ». L'exploitation du sol, des ressources disponibles ou cultivés est articulée au droit. Les dispositions « dans l'Europe “barbare” »³⁷ paraissent converger vers l'idée de « droits sur la terre [...] conçus comme une possession usufruitière³⁸ ». Si bien que « [l]e droit de disposer librement de la terre (*abusus*) pour un individu est [...] fortement réduit par l'existence d'autres ayants droit, par exemple la parenté, la communauté, plus tard le seigneur³⁹ ». Cette manière de considérer la propriété (que « [l]es juristes nomment “saisine” ») est d'abord fondée sur « les usages d'une terre plus que [sur] sa possession *stricto sensu*⁴⁰ ». C'est donc une mosaïque de droits et de pratiques qui composent l'horizon d'attente de la propriété médiévale. Fabrice Mouthon expose ainsi la stratification du legs romain et d'autres manières d'envisager l'espace naturel et son exploitation :

[i]l faut pour aborder la question de la propriété de la terre au bas Moyen Âge, prendre en compte deux distinctions : la première oppose la terre que l'on peut considérer comme étant appropriée parce qu'elle est occupée et exploitée par une famille, aux terres vacantes, héritières des *res nullius* romaines ; la seconde juxtapose la propriété seigneuriale d'une terre, composée de droits dits “éminents”, et la propriété du tenancier, par exemple du paysan, composée de droits dits “utiles”⁴¹.

Autrement dit, le droit n'est pas l'unique mode de catégorisation des terres et des moyens de les appréhender. L'épaisseur des règles communément admises ne se réduit ni à un corpus de lois, ni à de simples usages routinisés. C'est bien davantage une articulation complexe de ces différentes formes d'appropriation de la nature qui prévaut. Et cette situation n'a rien de pérenne, puisque très vite, « la croissance médiévale a entraîné l'expansion de la propriété privée du sol aux dépens de la *terra francorum* ou *terra communa*, terres vacantes constituant le *saltus*⁴² ». Le cadrage est produit par le droit, puisque ce sont « la donation et le droit de préemption⁴³ » qui ont permis cette évolution. Il s'agit là d'un processus qui s'enracine dans une dynamique d'expansion : « [l]a création d'un village neuf par un ou deux seigneurs unis par un traité de pariage aboutit non pas à la formation d'un vaste domaine privé aristocratique ou monastique, mais à la transformation de la terre inculte en de nombreuses tenures familiales comprenant maison, jardins et parcelles cultivées⁴⁴ ». Une certaine forme de propriété privée rogne donc petit à petit les espaces jusqu'alors partagés. Les terres de Catalogne, du IX^e au XI^e siècle, sont ainsi quadrillées par « l'institution de l'«aprision», le droit reconnu au premier occupant d'une terre vierge de la posséder en toute propriété, sous réserve de la défricher et de l'exploiter de manière ininterrompue trente ans durant⁴⁵ ». C'est une floraison juridique qui accompagne et soutient cette appropriation d'espaces naturels : « bail à complant », « droit de préemption⁴⁶ », etc.

Le XIII^e siècle marque une rupture ; la dynamique d'expansion s'épuise et on note un « intérêt croissant pour la conservation des zones boisées conduisant à restreindre l'application du droit du premier occupant⁴⁷ ».

Il est très difficile de considérer la propriété et les communs, au Moyen Âge, comme des noyaux conceptuels sur lesquels une multitude de cas pourrait être indexée. La labilité du droit, la complexité des évolutions démographiques ainsi que les fluctuations des modalités d'appropriation, interdisent de concevoir une théorisation cohérente de ces espaces partagés. Toutefois, en abordant la question de l'« exploitation paysanne » Fabrice Mouthon rappelle la persistance, par-delà la profusion des situations, d'une certaine modalité d'appréhension de territoires gérés en commun :

Telle que les sources écrites depuis l'époque carolingienne nous la donnent à voir, l'exploitation paysanne familiale cumule des droits de propriété (utile) et des droits d'accès aux ressources des vacants. Elle comprend d'abord un ensemble de parcelles privées – maison, jardins, champs, pré, vignes, bois, etc. –, auxquelles s'ajoutent des droits dans l'espace collectif : ramassage, pâturage, coupe, éventuellement chasse, pêche et essartage⁴⁸.

C'est cette tension entre des droits de propriété centrés sur l'exploitation et des formes d'investissement des territoires non spécifiquement attribués qui organise le rapport aux espaces naturels médiévaux. Ensuite, les déclinaisons locales sont nombreuses, qui donnent à voir des arrangements spécifiques, liées aux structures familiales ou aux techniques de mesure des territoires. C'est ainsi qu'en Savoie, « de nombreuses parcelles sont tenues en indivision par des frères, ou des cousins, au-delà de leur propre patrimoine foncier⁴⁹ ». Même si « [à] partir du XIII^e siècle [...] l'arpentage opère un retour en force⁵⁰ » et l'indexation de la propriété se rationalise, il subsiste, par exemple dans l'Aude, des « îlots conserv[ant] leur unité sous la forme de vastes prés dispersés autour de la bastide et desservis par des canaux d'irrigation, ou béals, dont le principal traverse l'agglomération⁵¹ ».

Une configuration spécifique du rapport aux espaces communs émerge au Moyen Âge associant « les seigneurs, les monastères et les communautés d'habitants puis, à partir du XII^e siècle, les entrepreneurs privés, les autorités monarchiques et princières ou urbaines enfin⁵² ». Les frictions sociales et politiques générées par ces articulations de pouvoirs et d'intérêts vont participer à l'élaboration d'une « remarquable invention [...] celle des «communaux». Entre le XII^e et le XV^e, en effet, une partie au moins des vacants, terres sans maître revendiquées par

les seigneurs, deviennent la propriété collective des communautés d'habitants⁵³ ». Ici, Fabien Mouthon fait directement le lien avec les propositions théoriques d'Elinor Ostrom :

Elle [Elinor Ostrom] énumère d'ailleurs sept principes universaux de conception et de gestion des ressources collectives par les communautés locales, qui correspondent parfaitement à ce que décrivent les sources médiévales : 1. une claire définition du groupe ayant accès aux ressources ; 2. l'adaptation du prélèvement aux conditions environnementales locales ; 3. l'existence d'un dispositif ouvert de choix collectif (assemblées) ; 4. l'autosurveillance des bénéficiaires ; 5. l'établissement de sanctions graduelles pour les contrevenants et de mécanismes de résolution des conflits entre bénéficiaires ; 6. la reconnaissance des droits des bénéficiaires par une autorité supérieure (en l'occurrence, le seigneur ou prince) ; 7. l'imbrication des niveaux superposés d'appropriation et de gouvernance des ressources (syndicats d'usagers, villages, cantons, etc.)⁵⁴.

C'est dans l'usage du *saltus* que s'origine la tension « entre l'accaparement par les puissants, l'appropriation par les particuliers et l'exploitation collective sous l'égide des communautés d'habitants⁵⁵ ». Si aucun espace n'est à proprement parler hors de tout pouvoir (notamment celui du « roi ou du détenteur du ban, le seigneur »), il est ordinaire que « les communautés paysannes y exercent des droits d'usage⁵⁶ ». Plus spécifiquement, cette pratique croise « l'usage des vacants [...] – forêts, landes, montagnes, eaux courantes, marais, lacs et mers – et des ressources végétales, animales et minérales que ces espaces contiennent », avec la revendication de « l'exclusivité de cet usage⁵⁷ ». Les tensions avec les monastères, avides de capter des propriétés, sont particulièrement importantes. Dans ce jeu d'affirmation des usages, les cadres légaux prennent le relais de la tradition : « [l]es vacants commencent à laisser la place aux communs⁵⁸ ». L'inventivité légale est diverse selon les lieux : « [d]ans les Alpes du Nord enfin, les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles voient l'apparition d'instruments juridiques spécifiques, les actes d'albergement de forêts, cours d'eau et montagnes pastorales⁵⁹ ». L'émergence des règlements écrits pour gérer l'espace collectif à la fin du XIII^e siècle, approuvés « en assemblée », permet de fixer les « modalités d'exploitation de l'espace inculte par les familles » ou le « cantonnement des droits d'usage⁶⁰ ». Les pratiques politiques de gouvernement collectif des communs prennent la forme de consortages qui sont des « groupes de familles, associés dans la gestion d'une portion du territoire commun⁶¹ ». Fabrice Mouthon évoque le cas des consortages alpins, fondés sur l'individuation avec un progressif émiettement des « parts, transmissibles, voire (sous certaines conditions) aliénables⁶² ». Ce qui régit la formation des communs, c'est un jeu de tensions entre des puissances qui s'affrontent à travers des cadres juridiques, des usages traditionnels, des dynamiques démographiques et des technologies de délimitation. Fabrice Mouthon remarque très justement que

[l]e Moyen Âge se caractérise donc par la superposition de plusieurs droits et ayants droit sur les mêmes espaces. La fabrication même des droits sur le sol et la nature peut prendre les détours du droit du premier occupant (de plus en plus rare), des concessions et donation accordées par la puissance publique locale réputée maîtresse des terres vacantes, des règlements établis par les communautés d'habitants. Cependant, la situation locale n'est jamais figée. L'accès aux ressources fait toujours l'objet d'une intense compétition entre seigneurs et communautés, entre communautés, et au sein même de celles-ci⁶³.

Le gibier constitue un exemple de gestion très difficilement acquise par les communautés paysannes⁶⁴, notamment parce qu' « [à] partir du XII^e siècle, les seigneurs parviennent globalement à limiter les droits de chasse, à la subordonner à leur autorisation, voire à les supprimer ou tout du moins à les limiter aux bêtes "viles" telles que le lièvre ou les petits oiseaux⁶⁵ ».

On mesure, à l'aune de ce tressage complexe de droits et de pratiques, d'oppositions et d'appropriation, la difficile émergence des communs à l'époque médiévale. Cependant, du point de vue de la formation conceptuelle qui nous intéresse ici, la chronologie fine adoptée par Fabrice Mouthon, qui fait du XIII^e siècle le point de bascule d'une formalisation des communs, permet de caractériser un ensemble de pratiques qui mêlent des points d'appuis juridiques, des usages, des délimitations de pouvoirs, des mouvements démographiques et des structures familiales. Il faut tenir compte de cet ensemble complexe de déterminants pour apprécier pleinement la validité historique d'une conceptualisation des communs pour la période médiévale.

La validité d'une conceptualisation s'éprouve en discutant de son efficacité heuristique à d'autres périodes. C'est en particulier le cas pour l'époque moderne.

Frédéric Graber et Fabien Locher ont regroupé dans l'ouvrage *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, une série de textes anglophones traduits en français. Les deux historiens précisent, dans l'introduction du volume, que la propriété et son « extension des logiques privatives » n'ont pas empêché « un mouvement, sans cesse plus vivace [...] en faveur des communs – qu'ils concernent la nature, la connaissance ou la société⁶⁶ ». La revitalisation politique contemporaine de traits plus anciens est au cœur de l'intérêt récent pour les communs : « [I]es communautés humaines ont secrété de longue date des institutions organisant l'appropriation et l'exploitation collective de leurs ressources et de leurs environnements [...]. Le mouvement des communs veut s'inspirer de ce gouvernement communautaire, en le revivifiant et en inventant d'autres formes et d'autres champs d'action⁶⁷ ».

Pour saisir, d'une façon détaillée, la pertinence du concept de commun, sa mise à l'épreuve à partir d'un ensemble cohérent d'archives constitue un moyen précieux de mieux saisir les critères de défense de ces espaces soustraits à la propriété. L'enjeu est notamment de savoir si les communs sont bien intégrés dans une politique gestionnaire de l'environnement. Le texte traduit de Paul Warde, « Réguler les communs en Allemagne à l'époque moderne⁶⁸ » est, sur ce point, tout à fait éclairant. L'historien se concentre, pour la période comprise entre les XV^e et XVIII^e siècles sur la région du « sud-ouest de l'Allemagne, principalement autour des vallées du Neckar et de la Jagst et dans le territoire situé au sud et à l'est de cette région⁶⁹ ». La variété des communs est grande et s'organisait autour d'« un “faisceau” de droits⁷⁰ ». Warde utilise donc les règlements pour saisir « les règles et les idées qui régissaient l'agriculture collective » même s'il n'est pas possible de « les considérer comme des images fidèles de la manière dont les communs étaient *réellement* gérés ou exploités⁷¹ ». L'historien rappelle la complexité du corpus : identités des scripteurs, rapports de force dans lesquels sont engagées les communautés paysannes avec un seigneur, spécificité des territoires allemands à l'époque moderne... Surtout, Paul Warde remarque qu'« un grand nombre de dispositions étaient en fait des combinaisons d'un modèle seigneurial et de variantes locales⁷² ». La logique principale sous-tendant la production de ce corpus de règles repose sur la pacification des relations communautaires. Il s'agit de mettre fin au désordre et au conflit⁷³. Le souci de structurer les usages des communs est souvent exprimé lors d'une crise ou de la « fragilisation du consensus⁷⁴ ». Ce sont d'abord les « conflit villageois » qui peuvent motiver la réglementation. Ainsi

[à] Ernsbach, sur le territoire des Hohenlohe, le bourgmestre et “l'ensemble de la communauté” (*ganz Gemeind*) demandèrent au seigneur d'adopter leurs règlements, à cause d'une arrivée en masse d'“étrangers” qui s'installaient dans des fermes et se voyaient attribuer des droits sur les communs⁷⁵.

Paul Warde note toutefois que « [l]e gouvernement des ressources pouvait être une cause directe de désordre ». Comme lorsque « [l]e tribunal villageois de Crispenhofen décida d’agir en 1583, “parce que le bois devenait rare dans les forêts communales à cause de la multiplication des constructions”⁷⁶ ». En interrogeant les causes réelles de l’inquiétude sur les ressources, l’historien pointe la crainte des effets sur les chasses seigneuriales⁷⁷. En fait,

la plupart des réglementations n’avaient pas directement pour objet de gérer les forêts, mais d’empêcher les déprédations par des tiers : étrangers qui pillaient les richesses locales, villageois égoïstes qui effectuaient des prélèvements trop importants diminuant ceux des autres, mauvais voisins empiétant sur les ressources d’autrui. Le devenir de la ressource elle-même était, en bonne partie, laissé à la providence⁷⁸.

Il en va de même pour la limitation des droits de pâturage qui, bien souvent, était utilisée comme « un outil d’exclusion sociale⁷⁹ ».

Paul Warde invite ainsi à ne pas confondre des mesures dont les effets sur l’environnement ont été bénéfiques avec l’intention des communautés qui les ont mises en œuvre. Ainsi les restrictions de vente visaient surtout à « empêcher des individus de faire des bénéfices sur une richesse collective sans en assumer le coût⁸⁰ ». Et c’est d’ailleurs ce souci qu’exprime l’idée que les « règlements [...] servaient à créer un régime de vigilance, destiné à atténuer l’inquiétude qu’un membre de la communauté ne s’enrichisse aux dépens des autres⁸¹ ». Paul Warde insiste très justement sur le fait que les rédacteurs de ces corpus de règles « devaient se débattre en permanence avec des conditions matérielles et des possibilités d’action surdéterminées par des réalités biologiques⁸² ». L’historien invite donc à une certaine prudence ; il importe de ne pas plaquer les questionnements contemporains sur des réalités historiques qui leur sont (en partie) étrangères.

L’intérêt d’une conceptualisation historicisée des communs réside précisément dans cette capacité à réindexer des pratiques, des usages et des comportements sur des cadres socio-politiques précis. Le fait qu’une partie des territoires ait été dégagée (au moins partiellement) des enjeux de la propriété suppose de rester attentifs aux conditions concrètes de leur exploitation. La gestion collective relève d’ajustements fins entre des groupes sociaux aux intérêts divergents ; de plus, les communs restent des espaces striés par les enjeux de pouvoir, ils en révèlent les asymétries comme les potentialités de subversion.

2. La nature sauvage n’existe pas

Il ne s’agit pas simplement, dans le domaine de l’histoire environnementale, de former des concepts, d’en élaborer leur architecture, d’en vérifier leur portée, d’en mesurer leur efficacité heuristique. Parfois, c’est une remise en cause formelle et rigoureuse de ce qui est présenté comme un concept qu’il faut opérer. C’est le cas notamment avec la *wilderness* que l’historien américain William Cronon a examinée avec attention. Auteur d’une monumentale histoire de la relation entre la nature et la ville de Chicago⁸³, Cronon s’est attelé à défaire certaine fausse évidence théorique qui pouvait fonder à la fois une démarche politique et une réflexion historique. Précisément, dans son texte « The Trouble with Wilderness⁸⁴ » traduit en français dans le recueil d’articles *Nature et récits*, il engage de cette façon une réflexion sur la *wilderness* :

[l]e temps est venu de repenser le concept de *wilderness*. Bon nombre d’écologistes considéreront très certainement comme hérétique cette revendication puisque cela fait des dizaines d’années que le concept de *wilderness* s’impose comme une doctrine fondamentale, une vraie passion des acteurs du mouvement environnementaliste, en particulier aux États-Unis⁸⁵.

L'idée d'une nature sauvage, première, inaltérée, capable de constituer « une île perdue dans la mer polluée de la modernité urbaine et industrielle⁸⁶ » est trompeuse à bien des égards. En effet,

il s'agit d'une création foncièrement humaine, une création très spécifique présente à des époques particulières de l'histoire humaine, et non d'un sanctuaire immaculé où l'on peut, pour quelques temps encore, rencontrer les dernières bribes d'une nature inaltérée, menacée mais toujours transcendante, exempte de cette souillure contagieuse de la civilisation⁸⁷.

S'interroger sur la généalogie de la *wilderness*, c'est affronter directement la double dimension politique et savante de cette notion. Au XVIII^e siècle, le terme désigne « un lieu désert, indompté, désolé ou aride⁸⁸ ». L'ancrage religieux est sensible, puisque dans « la version "King James" » de la Bible, la *wilderness* renvoie à « l'endroit où Moïse erra avec son peuple pendant quarante années⁸⁹ ». Un siècle après cette assimilation à la sécheresse du paysage, la *wilderness* est comparée à l'Éden⁹⁰. De Thoreau à Muir, de la création des parcs nationaux à la lutte contre les barrages, le XIX^e siècle ouvre la voie à une requalification de la nature sauvage. Pour expliquer ce passage de la nature sauvage décharnée à la luxuriance d'un monde à protéger, William Cronon a recours à deux notions, le « sublime » et « la frontière⁹¹ ». La première est constitutive du romantisme ; la seconde est « un concept plus spécifiquement américain⁹² ». En se conjuguant, ces éléments délimitent un usage de la *wilderness* très tôt repris par les luttes pour l'environnement. Cronon insiste sur le fait que cette nature sauvage continue de faire fond sur une sacralité que lui a conféré la référence aux paysages de la Bible. Le sublime s'origine dans les affects qui enveloppent les romantiques. Il ne s'agit pas d'un régime passionnel entièrement positif, bien au contraire. Lorsque Thoreau évoque le mont Katahdin, les émotions qu'il exprime sont ambivalentes⁹³. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, le ton change, l'émotion face à la *wilderness* se fait plus sentimentaliste⁹⁴. Cronon associe l'œuvre de John Muir à cette mutation qui conserve la charge sacrée de la nature, mais n'est plus « un lieu de tentation satanique⁹⁵ ».

La frontière est une thématique qui renvoie à la formation même des États-Unis d'Amérique. Ainsi les « espaces sauvages ne deviennent pas seulement un lieu de rédemption religieuse, mais également un lieu de renouveau national, c'est-à-dire le lieu qui incarne la quintessence de l'américanité⁹⁶ ». Suivant la thèse de Frederik Jackson Turner, Cronon insiste sur le fait que la frontière a été considérée comme temporaire ; « [c]'est ainsi qu'au cœur du mythe de la frontière éphémère sont logées les origines de la préservation de la *wilderness* aux États-Unis⁹⁷ ». La nature sauvage, à conserver, met en tension ce qui reste « du passé américain et l'assurance de son avenir⁹⁸ ». C'est évidemment le rapport à la modernité qui s'en trouve bouleversé : la valorisation de ces lieux sauvages allait de pair avec une dépréciation de l'urbain et de son mode de vie⁹⁹. La figure masculine domine les récits liés à la *wilderness* ; c'est ainsi que la nostalgie de la frontière est devenue « un vecteur important pour l'expression d'une forme particulièrement bourgeoise et très spécifique d'antimodernisme¹⁰⁰ ». La *wilderness* condense une histoire sociale de l'Amérique dans laquelle l'appréciation de la nature comme ultime refuge contre la civilisation est l'apanage des plus aisés. Il faut ajouter que « [l]e mouvement de protection du statut des parcs nationaux et des zones de nature sauvage suivit de très près la dernière vague des guerres indiennes pendant lesquelles les premiers habitants de ces zones furent regroupés et transférés dans des réserves¹⁰¹ ». La *wilderness* prend place dans la « bureaucratie de l'État moderne », devient un « lieu sûr », que l'on peut visiter ; on refoule « les habitants originels¹⁰² ».

Cronon constate, à bon droit, que toutes les déterminations politiques, sociales et culturelles de la *wilderness* sont, de part en part, historiques¹⁰³. Ce concept a engrammé ses significations passées ; le poids du sacré, le rôle du sublime, la logique nationaliste sont toujours disponibles

lorsque les acteurs mobilisent la nature sauvage. Dans le cas de « l'environnementalisme moderne », ce sont les « valeurs quasi religieuses¹⁰⁴ » qui se trouvent réactivées. L'axiomatique de la *wilderness* charge tous les argumentaires qui la parent de références allant parfois à l'encontre de la démonstration recherchée. Cronon identifie ainsi « le faux espoir de pouvoir nous soustraire à nos responsabilités », constituant « une illusion qui nous pousse à croire que, d'une quelconque manière, nous pouvons faire table rase du passé et retrouver une pureté originelle¹⁰⁵ ». Et l'historien identifie, dans cette strate de contradictions, un « paradoxe majeur » qui a la double propriété de paralyser l'analyse scientifique et de démonétiser l'action politique : « [I]à où nous sommes, la nature n'existe pas et si tel est le cas, si par définition la *wilderness* ne peut accueillir l'homme [...], alors, par définition également, elle ne peut apporter aucune solution aux problèmes, environnementaux ou non, qui se présentent à nous¹⁰⁶ ».

La *wilderness* est un concept incapacitant : faire accroire qu'il existe une nature originelle, fondamentalement séparée de l'histoire humaine conduit à réduire la possibilité d'action politique, sauf à valoriser une infinie régression vers l'état des chasseurs-cueilleurs. C'est le point de vue de Dave Foreman, fondateur de « Earth First ! »¹⁰⁷, que combat Cronon. L'historien souligne que le dualisme installé entre « civilisation diabolique » et « nature bienveillante » conduit à ignorer un ensemble conséquent de points critiques, comme

les problèmes de santé liés à l'activité professionnelle et à la sécurité des complexes industriels, d'exposition aux déchets toxiques sur des sites d'agriculture urbaine “non naturels”, des enfants pauvres empoisonnés par une exposition au plomb dans les quartiers déshérités, ceux de famine, de pauvreté et de misère humaine dans les lieux “surpeuplés” de la Terre, en bref, les problèmes de justice environnementale¹⁰⁸.

D'une certaine façon, la *wilderness* empêche de voir l'état concret des rapports humains à la nature – et donc, indirectement, ce référentiel culturel interdit de concevoir une politique adéquatement ajustée aux difficultés en cours. Séparer l'espèce humaine d'une partie (mythifiée) de l'espace naturel constitue donc un obstacle à la fois intellectuel et pratique dans le programme environnementaliste. Mais on ajoutera qu'ignorer l'historicité de la *wilderness* obère la démarche scientifique. Cronon, en restituant la généalogie d'un concept particulièrement mobilisé, engage une démarche à la fois critique et réflexive sur les frictions inhérentes aux catégories nécessaires pour évoquer l'environnement.

Dans un autre texte (également inclus dans le volume *Nature et récits*), Cronon évoque le cas des îles des Apôtres situées dans le lac Supérieur¹⁰⁹ ; l'enjeu est de comprendre le rôle de la notion de *wilderness*, incluse dans les formes administratives et politiques de la protection environnementale américaine. Dans la première phase de conservation, les îles sont « protégées par le gouvernement fédéral en tant que “ Rivage lacustre national des îles des Apôtres ”¹¹⁰ ». Mais ce n'est qu'au début des années 2000 que la possibilité de faire de l'archipel une zone de *wilderness* a été évoquée. *A priori*, les critères légaux spécifiés par le *Wilderness Act* de 1964 sont conformes : « [I]es aménagements permanents et les habitations humaines sont rares, et ceux qui existent sont souvent si discrets que nombre de visiteurs ne les remarquent pas. La nature sauvage est partout¹¹¹ ». Mais, ajoute Cronon, cela ne doit pas faire oublier que

les îles des Apôtres ont aussi une profonde histoire humaine qui a fortement altéré la nature “intacte” que les visiteurs viennent rechercher. L'archipel a été habité pendant des siècles par les peuples Ojibwés, et il demeure la terre spirituelle des groupes Red Cliff et Bad River [...]. La plus grande des îles, l'île Madeline, fut le principal comptoir commercial sur le lac Supérieur utilisé par les Français et les marchands autochtones à partir du XVII^e siècle. Le

commerce de la pêche est implanté dans ces eaux depuis le milieu du XIX^e siècle, avec des petits ports disséminés parmi les îles pour capturer et transformer le poisson en toute saison [...]. Les Apôtres possèdent la plus importante collection de phares du XIX^e siècle des États-Unis. Enfin, les touristes ont exploré les îles depuis la fin du XIX^e siècle et ont aussi laissé des traces, telles que des refuges ou des cottages, des quais et des chemins, qui sont autant de preuves de l'expérience de *wilderness* qu'ils étaient venus trouver¹¹².

Il s'agit donc de voir la *wilderness* non comme un état illusoire de nature primitive, mais comme une articulation sensible des activités humaines à un environnement spécifique. La conceptualisation d'une nature sauvage n'a de sens qu'à condition de considérer les interactions et les intrications avec les groupes humains.

L'enjeu est de savoir « gérer les îles des Apôtres en tant que *wilderness historique* », c'est-à-dire en tenant compte du « processus de réensauvagement¹¹³ ». Cronon prend l'exemple de l'île de Sand sur laquelle on peut voir un phare, « une ancienne automobile en train de rouiller¹¹⁴ », « d'anciens champs de culture¹¹⁵ » méconnaissables, des arbres issus des productions fruitières anciennes...

Le *Wilderness Act* fait pencher la définition des espaces à conserver du côté d'une nature sauvage mythifiée ; mais, pour contrer cette trop étroite conception des territoires à protéger, « l'*Eastern Wilderness Act* de 1975, moins connu, fournit un important contrepoint tout à fait pertinent pour les îles des Apôtres. Cette loi indique que des zones de *wilderness* peuvent être désignées à l'est du centième méridien, même là où la terre a été broutée, labourée, exploitée ou déboisée¹¹⁶ ».

Les principes du National Parks Service conduisent à une aporie : il s'agit de fabriquer (et de labelliser) une nature artificiellement décrite comme *wilderness*. L'existence d'un *continuum* incertain, labile, mouvant entre profusion de la nature et activités humaines n'est pas envisagée comme une possibilité politique de qualification des espaces.

Cronon évoque quelques potentialités de conciliation « pour interpréter le passé commun de l'humanité et de la nature¹¹⁷ ». Il s'agit ici de mettre le concept de *wilderness* à l'épreuve. Quand bien même l'historien a montré que son usage relevait d'une mythification d'un environnement primitif qui ne correspond pas à la réalité des interactions que les groupes humains ont engagées avec la nature, il tente de recharger le sens de la notion pour lui conférer une certaine efficacité politique. Cronon suggère que « nous devrions défendre l'idée que le Rivage lacustre national des îles des Apôtres est et sera toujours une *wilderness* historique : au cours des siècles passés et sans doute des siècles à venir, les êtres humains ont joué et joueront un rôle crucial dans ces îles¹¹⁸ ». Il s'agit donc d'introduire le concept de réensauvagement de James Feldman pour donner à comprendre comment « un paysage naturel [...] a été utilisé pendant des siècles par différents groupes humains à des fins différentes¹¹⁹ ». C'est toute l'épaisseur historique et écologique de l'espace qui pourrait être ainsi restituée, sans rien taire des recouvrements successifs qui donnent son aspect au paysage actuel. Il ne faudrait pas – comme c'est le cas actuellement pour le NPS – se limiter à la « simple tolérance » des « ruines romantiques¹²⁰ » : les artefacts humains et les reliquats des activités industrielles font également partie de la vie du paysage.

La recomposition du concept de *wilderness* pour en faire une « *wilderness* historiée¹²¹ » offre une perspective nouvelle sur la façon de concevoir l'abstraction dans l'histoire environnementale. Contre les tentatives d'instaurer un récit mythique, l'enjeu n'est pas seulement de produire un discours critique à même de démontrer l'inanité d'une nature immaculée ; il est nécessaire de réinvestir les concepts en circulation et de les charger d'une densité historique qui tienne compte de la complexité des entrelacs entre nature et pratiques humaines. L'enjeu est politique à deux égards au moins. D'abord, il s'agit de définir une politique de la science historique qui considère la conceptualisation comme une part

essentielle de l'étude environnementale. Les écarts, les seuils, les interpénétrations entre les activités humaines et l'environnement *lato sensu* obligent à construire des schémas théoriques robustes, capables de restituer des configurations épocholes spécifiques. Ensuite, l'action politique qui tient compte de ces usages du monde ne produit pas de fictions qui entretiennent des mythes dénués de fondement.

3. La faim, un phénomène écologique ?

La production de concepts à valence historique ne suppose pas une innovation sémantique démesurée. Le plus souvent, il peut s'agir d'investir des notions très communes et parfaitement stabilisées, ordinaires au point de n'être plus interrogées. Le médiéviste Jean-Pierre Devroey a ainsi construit un ouvrage très stimulant autour de la faim à l'époque carolingienne. Plus exactement, il propose dans *La Nature et le roi* de reconsidérer les rapports entre les manifestations climatiques et leurs conséquences socio-politiques ; il propose donc « une éco-histoire du système social carolingien¹²² ». Il se concentre sur la question de la faim, dont il rappelle qu'« [e]lle fait [...] l'objet de deux constructions idéologiques¹²³ ». La première renvoie à « un phénomène naturel obéissant à une sorte de loi de la Nature, résultant de la limitation de la production sous l'effet de la contrainte des forces naturelles, et est donc pensée comme une fatalité¹²⁴ ». La seconde considère la faim comme « la résultante de la croissance naturelle de la population humaine [qui] croît en progression géométrique, et la production alimentaire en progression arithmétique¹²⁵ ». Cette dernière interprétation sera démentie notamment par Ester Boserup, qui a mis en évidence « la part d'éléments endogènes dans la dynamique de développement. La crise de subsistance n'est pas un événement régi par une logique mécaniste, mais un processus économique et social¹²⁶ ». Jean-Pierre Devroey poursuit cette entreprise critique visant à réinscrire les phénomènes de famine dans les structures sociales et politiques dans lesquelles elles adviennent. Les aléas climatiques participent de cette perturbation de l'ordre alimentaire. Mais Jean-Pierre Devroey cherche à « déterminer dans quelle mesure les cultivateurs-paysans du Premier Moyen Âge étaient effectivement livrés, individuellement et sans aucune forme cohérente de solidarité horizontale ou de responsabilité verticale, à la violence brutale et irrépressible de la Nature¹²⁷ ». L'un des enjeux est de se fixer « sur les “calamités” comme point d'observation des relations entre le roi, le système social et la Nature en période de “crise” alimentaire¹²⁸ ». L'articulation entre la faim, les structures sociales et politiques, et les manifestations de la nature forme donc le substrat de l'enquête.

D'un point de vue méthodologique, Jean-Pierre Devroey investit les sources archivistiques classiques (les annales et les chroniques fournissent « un inventaire subjectif des “instants de faim” notés par les clercs¹²⁹ »), mais également les informations archéologiques et les données paléoclimatiques¹³⁰. Ces dernières permettent de tracer un profil général de la période dominée par Charlemagne : « des précipitations printanières moins abondantes dans la première moitié de la période, suivie d'un demi-siècle de temps plus humide¹³¹ ». Les températures semblent diminuer sur la période et « [l']évolution vers un climat plus humide et plus froid suggère l'hypothèse d'une détérioration de la productivité de la Nature, des céréales en particulier, qui sont particulièrement sensibles, dans les régions géoclimatiques tempérées, à l'excès d'humidité et au manque de chaleur en été, [lorsque] les grains atteignent leur maturité¹³² ». Dès lors, il faut comprendre les anomalies climatiques comme des points de départ possibles pour des situations de crises alimentaires ; toutefois le « déclin de disponibilité est déterminé par un nombre importants d'autres facteurs institutionnels ou démographiques¹³³ ». Surtout, la réponse politique des souverains carolingiens consiste, sur la période, à « rétablir symboliquement un ordre providentiel de la Nature, dont ils ont peut-être

pressenti les perturbations matérielles¹³⁴ ». La faim se situe à l'intersection des choix politiques structurels et des affections climatiques. Sa conceptualisation passe par un croisement des données archivistiques, archéologiques et météorologiques. En particulier, « il faut prendre avec sérieux la question de la spatialité des phénomènes climatiques. Si des événements météorologiques extrêmes comme l'hiver rigoureux de 763-764 ont été observés dans une grande partie de l'Europe, de la mer Noire au nord de l'Empire franc, des chocs de cette nature demeurent exceptionnels durant l'âge de Charlemagne¹³⁵ ».

En affrontant l'épineuse question de la sensibilité des contemporains d'une époque à des phénomènes environnementaux ou frumentaires, Jean-Pierre Devroey doit recomposer les possibles offerts par « [l]e temps des historiens¹³⁶ ». L'inventaire des sources écrites et archéologiques livrent quelques fragments d'une sensibilité aux phénomènes naturels¹³⁷. La théorie hippocratique pointant « une relation structurale entre le macrocosme et le microcosme » modelait « la représentation des aléas naturels dans les récits historiographiques¹³⁸ ». Il faut ajouter que la religion chrétienne s'est surimposée à ce schéma, « [e]n faisant de la nature humaine un facteur de bouleversement du cosmos¹³⁹ ». Dans le détail, l'interprétation des mentions climatiques dans les sources est parfois très problématique. S'agissant par exemple des sources byzantines, Jean-Pierre Devroey reconnaît qu'il y a un danger à vouloir « interpréter comme une preuve positive l'absence de mentions de catastrophes au sein d'un corpus historique¹⁴⁰ ».

Malgré tout, en croisant les traces documentaires (partielles et fragmentaires) et les informations paléoclimatiques, il est possible de renseigner (avec prudence) « la “sensibilité” des sources écrites aux événements et aux processus climatiques¹⁴¹ ». Il est possible de constituer un corpus des termes employés pour désigner les aléas météorologiques (âpre, dur, mauvais... pour évoquer l'hiver).

Il faut encore affiner l'enquête en se concentrant sur les famines. Leur compte suppose d'interroger le lien fait entre intempéries et famines, la possibilité de considérer des causes multiples et la mise à l'épreuve de la vieille thèse malthusienne d'une démographie hors de contrôle¹⁴². Ces trois options sont importantes à discuter, parce que la conceptualisation de la faim en relation avec l'environnement dépend du choix opéré. Pierre Bonnassie, rappelle Jean-Pierre Devroey, avait considéré « cinq critères documentaires de la “grande faim” » : les « mentions dans plusieurs sources », les « qualificatifs de *fames maximae, valdissimae*, etc. », des « témoignages sur la consommation d'aliments immondes ou de chair humaine », des « indications de mortalité importante » et l'« attestation de l'organisation de secours¹⁴³ ». Dans ce faisceau d'indices, le vocabulaire employé n'est pas le moins important des critères. Comme le note Jean-Pierre Devroey, « [l]e mot famine n'appartient pas au vocabulaire du haut Moyen Âge¹⁴⁴ ». *Fames* couple « le besoin de manger [...] et la privation de la nourriture nécessaire » ; « [d]ans les annales et les textes juridiques carolingiens, le mot renvoyait toujours à des *situations collectives de pénurie*¹⁴⁵ ». En suivant le lexique des difficultés alimentaires présenté par Cicéron, il est possible de densifier encore sémantiquement l'approche de la famine : *annona* renvoie aux « *difficultés d'approvisionnement* des subsistances », *caritas* désigne « la *cherté* », *inopia* signale « la *disette*¹⁴⁶ ». Mais dans les « sources narratives franques, toute situation de pénurie est désignée par l'emploi du mot *fames*¹⁴⁷ ». Les nuances sont alors impossibles à saisir entre les situations d'extrême manque et les disettes moins violentes.

Jean-Pierre Devroey remarque, très justement, que « [l]e domaine des études sur la faim a gagné en complexité dans les dernières décennies : en effet, désormais la famine est considérée comme un flux de processus historiques, et non plus comme un événement naturel sans contextes économique et sociale¹⁴⁸ ». Les travaux de Cornelius Walford, à la fin du XIX^e siècle, permettaient d'« envisager systématiquement les processus de crises alimentaires dans une perspective multifactorielle, en visant à déterminer les mécanismes physiques,

biologiques et économiques qui interviennent dans leur déroulement¹⁴⁹ ». Walford a dressé une liste de causes nombreuses, parmi lesquelles les pluies excessives, le gel, la sécheresse, les défauts de l'agriculture par ignorance, les défauts des transports, les restrictions monétaires¹⁵⁰, etc. Cette base analytique a été amendée par Amartya Sen et par Jean Drèze dans les années 1980 ; Jean-Pierre Devroey retient de leurs propositions l'idée que la crise alimentaire constitue « un *processus historique dynamique* (avec un avant, un pendant et un après-crise)¹⁵¹ ». Un cadre théorique s'esquisse alors qui fait de « la vulnérabilité dans le monde rural » un « risque associé à la privation de droit d'accès provoquée par la perturbation des marchés de la terre, du travail rural et des biens de consommation de base¹⁵² ». Cette architecture conceptuelle – qui privilégie le flux et l'articulation des causalités – permet de dégager les grandes lignes d'une explication historique. La multiplication des corpus de données renseigne ce schéma général. Ainsi, si « la famine s'inscrit dans les écrits », la « dénutrition [...] est lisible dans les seuls restes humains¹⁵³ ». En revanche, les restes osseux ne donnent pas beaucoup d'indications sur les famines extrêmes¹⁵⁴. Il est donc nécessaire d'articuler l'ensemble des renseignements pour suivre cette évolution des déstructurations environnementales, sociales et politiques qui produisent une crise alimentaire.

Jean-Pierre Devroey mobilise également les propositions de Paul Howe et Stephen Devereux¹⁵⁵ à propos d'une typologie détaillée des situations de pénurie alimentaire qui inclut « les notions d'intensité et de magnitude, [...] en séparant soigneusement ces deux critères¹⁵⁶ ». Même s'il s'agit là d'instruments très sophistiqués, l'échelle qu'ils permettent d'élaborer donne des indices sur l'amplitude des crises. En distribuant les événements sur certaines périodes, il est possible de repérer des blocs chronologiques cohérents : entre 740 et 839, la France a connu trois périodes de tensions alimentaires successives : « en 792-794 (2 années-récoltes), en 805-809 (3 ou 4 années-récoltes) et en 820-824 (3 ou 4 années-récoltes), soit une période de crise pluriannuelle de très forte intensité tous les 33 ans environ¹⁵⁷ ». Cette première approximation invite à la prudence. Et Jean-Pierre Devroey assure qu'« il faut renoncer à l'espoir de cartographier et de dénombrer avec précision les crises alimentaires du VIII^e et du IX^e siècle » ; il est donc « préférable de conduire une analyse quantitative des crises¹⁵⁸ ».

La conceptualisation de la faim, comme phénomène inscrit dans des déterminations sociales et environnementales, s'appuie donc sur un effort méthodologique qui tient compte des rythmes de production agricole, des espaces concernés, des structures politiques. Mais Jean-Pierre Devroey ajoute une strate d'interprétation supplémentaire en théorisant non pas seulement la place des famines dans la documentation disponible, mais également en concevant une anthropologie historique des rapports de pouvoir qui subissent et répondent aux crises alimentaires. La problématique se trouve ainsi immédiatement déplacée ; l'évènement est rendu à ses significations profondes, notamment ce nouage étroit, mais également changeant entre l'action politique et ce qui est renvoyé à la nature. Pour explorer cette articulation spécifique, Jean-Pierre Devroey recourt au travail de Michel Foucault qui évoque (rapidement) la disette dans son cours de 1978 au Collège de France, « Sécurité, territoire, population »¹⁵⁹. Le philosophe soutient que « [l]e problème de la disette permet [...] d'opposer l'État de discipline à l'État moderne de population, les politiques mercantilistes en vigueur au XVII^e siècle aux politiques libérales, par leurs modalités de réaction¹⁶⁰ ». Pour ce qui est de la période médiévale, les propositions foucauldienne sur « la fonction structurante du pastoral » sont intéressantes : l'enjeu est bien de « comparer l'analyse historique de la politique annonaire des Carolingiens avec le projet de Michel Foucault de mener à bien une description archéologique de la gouvernementalité moderne confrontant les régimes de pouvoir à la sécurité alimentaire¹⁶¹ ».

Tout cet assemblage conceptuel permet « de préciser les contours des politiques de la faim conduites par Charlemagne¹⁶² ». Pour cela, Jean-Pierre Devroey détaille très précisément

chacune des crises identifiées (762-764 ; 779 ; 791-794 ; 800-824). Je n'exposerai pas chacune d'elles en détails, mais me contenterai de relever la façon dont l'enquête minutieuse du médiéviste permet de réinscrire la faim dans un ensemble très vaste de déterminations socio-écologiques.

Sur la première période – et notamment le froid hivernal intense de 763-764 –, Jean-Pierre Devroey se concentre notamment sur la façon dont « l'événement météorologique extrême [...] a [...] été interprété par les témoins dans les différentes aires culturelles¹⁶³ » où il a sévi. Les sources byzantines iconophiles parlent de prodiges et s'inscrivent « dans une interprétation théologico-politique qui mettait en relation des aléas météorologiques ou astronomiques et le pouvoir impie de l'empereur iconoclaste Constantin V¹⁶⁴ ». De leur côté, « Bède et Paul Diacre rangent la froidure parmi les fléaux de Dieu, à côté de la guerre, de la famine et de l'épidémie¹⁶⁵ ». Mais, « [l]es annales franques ne mentionnent pas de crises de subsistance en 764, alors qu'on les évoque dans le Midi et en Irlande » ; cependant « [l]a froidure est interprétée dans les annales comme un événement mémorable¹⁶⁶ ». Si la faim n'est pas au centre des sources franques, le froid intense n'en est pas moins révélateur d'un substrat politique et religieux qui émerge dans une lettre de Pépin II à Lull, évêque de Mayence. Le roi y fait mention des punitions divines ; la « tribulation » est considérée comme « un événement naturel¹⁶⁷ ». Comme moyen de purger les péchés, la dîme devient « une contribution générale et obligatoire imposée à tous les fidèles par l'autorité publique¹⁶⁸ ». Il s'agit là, note Jean-Pierre Devroey, d'« un élément central de la doctrine chrétienne de la productivité de la Nature dans la mesure où ce prélèvement s'inscrit dans une économie providentielle¹⁶⁹ ».

779 est une année de « crise de subsistance », alors qu'elle « “banale” sur le plan météorologique¹⁷⁰ ». L'historien s'appuie notamment sur les annales (de Lorsch, de Murbach et de Reichenau) ainsi que sur les sources normatives¹⁷¹ pour décrypter les relations causales qui ont entraîné la famine de 779. Très clairement « [l]a tribulation apparaît comme une interprétation de l'origine divine des calamités et une indication sur la manière dont les hommes peuvent les surmonter en intensifiant leur communication avec Dieu¹⁷² ». La dîme s'impose notamment comme la réponse articulant les attentes politiques et religieuses.

Toutefois, un corpus de croyances fait obstacle à cette généralisation de l'impôt de l'Église. Des accusations sont lancées contre des individus « accusés d'être tombés d'un navire céleste chargé “des fruits de la terre qui sont abattus par la grêle et détruits par la tempête” » ; il y aurait donc « des faiseurs de grêle et de tornades et des acquéreurs empruntant la voie des cieux pour emporter les moissons détruites chargées sur des “vaisseaux de nuages”¹⁷³ ».

Dans ce feuilleté de représentations, la relation entre le roi et la nature prend une place particulière : l'idée que « [l']équilibre du cosmos unissait tous les acteurs du monde naturel dans un tout harmonique¹⁷⁴ » prend un tour politique. Les actions de Charlemagne sont évaluées (dans les sources franques) à l'aune de sa capacité de réaction. Les déchaînements de la faim prennent place dans ce vaste système d'équilibre politique.

La période 791-794 correspond également à une crise de subsistance¹⁷⁵. Les sources qui l'évoquent concernent d'abord la région du Rhin moyen et de la Moselle¹⁷⁶ ; les annales d'Aniane permettent de mieux saisir l'étendue géographique du phénomène (« en Gothie et en Provence¹⁷⁷ »). Jean-Pierre Devroey montre bien qu'il ne faut pas envisager une pénurie généralisée à l'échelle de l'empire franc mais des foyers multiples¹⁷⁸. Parallèlement, le pouvoir carolingien est en difficulté : « accumulation de conflits théologiques, de difficultés politiques et de revers militaires¹⁷⁹ » grèvent l'action du roi.

La cause de la famine fait l'objet de deux chapitres particulièrement denses et, à bien des égards, novateurs. Jean-Pierre Devroey se demande : « Que se passe-t-il quand la famine vient sans signes avant-coureurs ?¹⁸⁰ ». La lecture précise et minutieuse des sources (le Synode de Francfort et les Annales mosellanes) fait émerger l'idée d'« une nourriture apparemment

bonne (au sens large, nutritive et abondante), mais vidée de sa substance et donc privée de sa fonction d'aliment¹⁸¹ ». La lecture altomédiévale de cette calamité aux conséquences désastreuses est indexée sur le fond culturel biblique :

[I]es dix plaies constituaient pour les lettrés carolingiens une grille de lecture qui leur permettait d'identifier et d'interpréter, parmi les signes de perturbation de l'Univers, ceux qui présageaient ou manifestaient la colère divine : pluie de sang [...], épizooties et maladies humaines [...], infestations par des sauterelles [...] ou par d'autres animalcules, orages et averses de grêle, en les reliant aux pêchés des hommes¹⁸².

Il convient de relier ce corpus (qui concerne surtout des phénomènes biologiques et météorologiques moyen-orientaux) à celui des « connaissances encyclopédiques sur les insectes¹⁸³ » – notamment celles d'Isidore de Séville. De même les « illustrations d'un psautier (dit de Stuttgart)... [ont] livré une interprétation imagée des plaies d'Égypte dans les folios du manuscrit qui reproduisent les Psaumes 77 et 104¹⁸⁴ ». Si la sauterelle peut être « représent[ée] de manière assez réaliste [...], d'autres [...] sont impossibles à représenter, soit parce que le vocabulaire des psaumes ne permet pas de les identifier et de les relier à un objet ou à un être de l'environnement familier, ou parce que leur taille et/ou leur mode d'action discret les rendent littéralement imperceptibles¹⁸⁵ ».

C'est en étudiant les sources syriennes que Jean-Pierre Devroey parvient à découvrir une crise semblable à celle qui affecte le royaume carolingien à la fin du VIII^e siècle. Il identifie ainsi un « prédateur de grains¹⁸⁶ », capable de vider les végétaux de leurs substances. Il convient de combiner cette possibilité d'« atteintes biologiques¹⁸⁷ » avec les spécificités de l'organisation agricole carolingienne, entre « agriculture familiale, qui multipliait et diversifiait les espèces vivrières [...] et l'agriculture seigneuriale orientée vers un grand nombre de céréales à pain¹⁸⁸ ». L'articulation entre un terroir, ses modes d'entretien et de culture, le type de plantes cultivées, les modes de stockage détermine, au moins en partie, la place que peuvent occuper les insectes dans la décimation des récoltes.

La période 800-824 offre un panorama plus virulent encore en termes de crise de subsistance : « [I]es trois premières décennies du IX^e siècle voient se succéder des périodes répétées d'intempéries, des difficultés d'approvisionnement et une crise biologique aiguë, une panzootie qui a pu entraîner une mortalité exceptionnelle des bovins dans tout le continent européen¹⁸⁹ ». Face à cet enchaînement de phénomènes faisant resurgir la famine, les réponses furent à la fois politiques (le pouvoir a pris des mesures économiques) et paysannes (l'adaptation des populations rurales¹⁹⁰ est manifeste).

La conceptualisation de la faim – comme processus biologique, météorologique, politique et social – trouve ici sa pleine mesure. En effet, il ne s'agit pas seulement de recomposer l'absence de nourriture (en lien avec les manifestations diverses de l'environnement), mais de comprendre comment les groupes sociaux ont tenté de contrer ses effets.

Jean-Pierre Devroey pousse l'analyse encore plus loin en évoquant « [l]'économie politique et morale des Carolingiens¹⁹¹ » – et ce faisant il offre une architecture conceptuelle plus complète en remontant jusqu'à un plan ontologique, capable de saisir en un même mouvement les représentations du monde naturel *lato sensu*, les points d'appuis politiques et économiques disponibles, la diversité des situations locales, les formes de l'organisation agraire dans leur feuilleté composé. Si l'économie morale est empruntée à Edward P. Thompson, c'est en raison de sa capacité, pour les approvisionnements altomédiévaux, à « analyser globalement le fonctionnement du système alimentaire et des marchés précapitalistes, dans la perspective du primat politique des intérêts des consommateurs sur ceux des vendeurs¹⁹² ». Ici, « l'idéologie de la subsistance¹⁹³ » est en fait composite et des traditions culturelles multiples la parcourent, comme la figure du « roi-nourricier » et du

« *dominus* appelé à “préserver sa *familias*”¹⁹⁴ », la « bonne législation » (notamment à propos de « la bonne monnaie, le juste prix, la régulation des marchés, etc. », la charité¹⁹⁵).

Dès lors, les phénomènes de famine, de subsistance, d’approvisionnement prennent place dans un ensemble vaste de considérations politiques, culturelles, sociales et économiques qui ne cessent d’interagir entre elles. Globalement, l’ « économie morale et politique » carolingienne s’est traduite par des « interventions de haut en bas destinées à assurer un certain équilibre du système alimentaire¹⁹⁶ ». Mais déjà, des différences entre villes et campagnes (dans le choix des céréales notamment, froment vs. céréales primaires) s’esquissent qui renvoient à l’infini fragmentation des terroirs la question des approvisionnements, en même temps que celle des goûts et de leurs évolutions.

La roborative enquête de Jean-Pierre Devroey fournit un exemple d’enquête historique soucieuse de maintenir une tension conceptuelle productive. La faim n’est jamais réduite à une pure composante environnementale : elle est, bien davantage, rendue à ses co-déterminations multiples. Il s’agit donc de comprendre comment l’absence de nourriture s’insère dans un système politique altomédiéval qui relie l’attitude du roi à la calamité ; il faut également saisir la façon dont la punition divine joue un rôle d’aiguillon pour stimuler les actes de dévotion ; l’enjeu d’une compréhension des modalités économiques d’échange n’est pas négligé ; enfin, le fond anthropologique (une politique de subsistance à forte charge culturelle) fait l’objet d’une attention minutieuse. Dès lors, l’objet « famine » s’est étendu : il oblige à étudier l’épaisseur d’une société, à relier des pans politiques et ontologiques disjoints pour mieux comprendre comment la manifestation d’un manque de nourriture était pris dans un complexe politico-environnemental. Cependant, ne cédant jamais à la facilité d’une sorte d’indistinction des causalités¹⁹⁷, Jean-Pierre Devroey s’efforce de reconstituer les cadres politiques et culturelles qui accueillent et traitent la faim, permettent de la discerner et d’agir sur les causes jugées pertinentes par les acteurs. Sans céder à l’ivresse d’un empirisme au grain fin, l’historien recompose patiemment la trame des relations entre les hommes et la nature.

Les trois exemples de conceptualisation dans l’histoire politique de l’environnement que cet article a tenté d’explorer mettent en exergue la nécessité d’une construction théorique toujours retrempée dans le bain des archives. Le *saltus* – dont Fabrice Mouthon retrace l’histoire – est ainsi compris non comme un territoire aux propriétés stables, mais comme un ensemble d’usages très variables. Les travaux de Paul Warde permettent, en outre, de comprendre qu’à l’époque moderne, les communs ne s’enracinent qu’incidemment dans des préoccupations environnementales : c’est bien plutôt la recherche d’une paix sociale qui motive les arrangements locaux.

De la même manière, le concept de *wilderness*, déconstruit par William Cronon, est d’abord le produit d’une histoire longue de références culturelles (entre le sublime et la frontière). Son inefficacité politique est à rechercher dans la façon dont la sacralisation de certains espaces a participé à la construction d’un ensemble de points d’appuis culturels dans le rapport de nombreux Américains à la nature.

Enfin, la conceptualisation de la faim dans le travail de Jean-Pierre Devroey offre une vue panoptique sur la société carolingienne de la fin du VIII^e siècle et du début du IX^e siècle. Les déterminations biologiques s’articulent et se mêlent aux régimes politiques, aux exigences ecclésiastiques, à l’économie morale de la subsistance, aux croyances culturelles...

L’histoire politique de l’environnement suppose donc non pas de fixer des objets une fois pour toutes, mais bien d’épaissir la conceptualisation au rythme de l’enquête. Il ne s’agit pas non plus de dissoudre les schèmes théoriques dans une pulvérisation empirique. Mais les

exemples que nous ressaisissons dans cette note historiographique témoignent de la fécondité d'une démarche théorique ouverte à l'enrichissement, par les archives, des traits réguliers du concept. Quelque chose d'une intellection neuve se donne à voir dans la capacité des historien.ne.s de l'environnement à conjuguer les approches de phénomènes environnementaux au prisme des modalités politiques de gouvernement.

Bibliographie

- BONNASSIE, Pierre, *Les sociétés de l'an mil. Un monde entre deux âges*, Bruxelles, De Boeck, 2000.
- CHÊNE, Catherine, *Juger les vers. Exorcismes et procès d'animaux dans le diocèse de Lausanne (XIV^e – XVI^e siècles)*, Lausanne, Cahiers Lausannois d'histoire médiévale, 1995.
- CORVOL, Andrée, *L'Homme et l'Arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984.
- CRONON, William, « The Riddle of the Apostle Islands : How do you manage wilderness full a human stories », *Orion*, mai-juin 2003, p. 36-42.
- CRONON, William, « The Trouble with Wilderness ; or Getting Back to the Wrong Nature », in William CRONON (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, W.W. Norton & Cie, 1996, p. 69-90.
- CRONON, William, *Nature et récits. Essais d'histoire environnementale*, Paris, Éditions du Dehors, 2016.
- CRONON, William, *Nature's Metropolis. Chicago and the Great West*, New York, W.W. Norton & Co, 1991.
- DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, *Communs. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2015.
- DELORT, Robert, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Le Seuil, 1984.
- DEVROEY, Jean-Pierre, *La Nature et le roi. Environnement, pouvoir et société à l'âge de Charlemagne (1740-820)*, Paris, Albin, 2019.
- FELDMAN, James, *A Storied Wilderness : Rewilding the Apostle Islands*, Seattle, University of Washington Press, 2001.
- FRESSOZ, Jean-Baptiste GRABER, Frédéric, LOCHER, Fabien, QUENET, Grégory *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris, La Découverte, 2014.
- GRABER, Frédéric, LOCHER, Fabien, « Jouir et posséder. Environnement et propriété dans l'histoire », in Frédéric GRABER, Fabien LOCHER (dir.), *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018, p. 11-27.
- HARDIN, Garrett, « The tragedy of the commons », *Science*, n° 162, 13 décembre 1968, p. 1243-1248.
- HOWE, Paul, DEVEREUX, Stephen, « Famine Intensity and Magnitude Scale : A Proposal for an Instrumental Definition of Famine », *Disasters*, vol. 28, n°4, 2004, p. 353-372.
- IMHOF, Arthur E., LINDSKOH, Bengt J., « Les causes de la mortalité en Suède et en Finlande entre 1749 et 1773 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 29^e année, n°4, 1974, p. 915-933.
- INFOLG, Alice, « Ostrom (Elinor) (Approche historique) », in Marie CORNU, Fabienne ORSI, Judith ROCHFELD (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p. 866-871.
- KOSELLECK, Reinhart, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- LAMY, Jérôme, *Faire de la sociologie historique des sciences*, Paris, Hermann, 2018.
- LATOURET, Bruno, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, 2015.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1967.

LOCHER, Fabien, « Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la “Tragédie des communs” », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 60-1, 2013, p. 7-36.

MOUTHON, Fabrice, *Le sourire de Prométhée. L'homme et la nature au Moyen Âge*, Paris, La Découverte, 2017.

OSTROM, Elinor *The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996.

QUENET, Grégory, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale*, Veysel, Champ Vallon, 2014.

VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1978.

WARDE, Pau, « Imposition, emulation and adaptation : regulatory regimes in the commons of early modern Germany », *Environment and History*, vol. 19, n°3, 2015, p. 313-337.

WARDE, Paul, « Réguler les communs en Allemagne à l'époque moderne », in Frédéric GRABER, Fabien LOCHER (dir.), *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018, p. 263-287.

Biographie

Jérôme Lamy est historien et sociologue des sciences, chargé de recherches au CNRS (CERTOP – UMR 5044 – Université Toulouse Jean-Jaurès). Il travaille sur l'histoire des activités spatiales, la circulation des concepts et la régulation publique des savoirs. Il a publié en 2019, aux éditions de la Sorbonne, *Politique des savoirs. Michel Foucault, les éclats d'une œuvre*.

¹ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1967.

² Robert Delort, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Le Seuil, 1984.

³ Andrée Corvol, *L'Homme et l'Arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984.

⁴ Par exemple : Arthur E. Imhof, Bengt J. Lindskog, « Les causes de la mortalité en Suède et en Finlande entre 1749 et 1773 », *Annales ESC*, 29/4, 1974, p. 915-933.

⁵ Pour une synthèse très complète, voir Jean-Baptiste Fressoz, Frédéric Graber, Fabien Locher, Grégory Quenet, *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris, La Découverte, 2014, et Grégory Quenet, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale*, Veysel, Champ Vallon, 2014.

⁶ Les prochains articles seront consacrés à l'anthropocène, les milieux et la généalogie de l'écologie politique.

⁷ Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 137.

⁸ Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 161-193

⁹ Je me permets de renvoyer à : Jérôme Lamy, *Faire de la sociologie historique des sciences*, Paris, Hermann, 2018, p. 53-63.

¹⁰ Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 135.

¹¹ Garrett Hardin, « The tragedy of the commons », *Science*, 162, 1968, p. 1243-1248. Fabien Locher a montré combien cette formulation devait au contexte de la Guerre Froide ainsi qu'aux théorisations néolibérales : Fabien Locher, « Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la “Tragédie des communs” », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 60/1, 2013, p. 7-36.

¹² Elinor Ostrom, *The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

¹³ Alice Ingold, s. v. « Ostrom (Elinor) (Approche historique) », dans Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Puf, 2017, p. 866.

¹⁴ *Ibid.*, p. 868.

¹⁵ *Ibid.*, p. 869.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Fabien Locher, « La Nature en commun », dans Fabien Locher (dir.), *La Nature en communs. Ressources, environnement et communautés (France et Empire français XVII^e – XXI^e siècle)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020, p. 10.

-
- ¹⁸ *Ibid.*
- ¹⁹ *Ibid.*
- ²⁰ Pierre Dardot, Christian Laval, *Communs. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2015, p. 19-20.
- ²¹ *Ibid.*, p. 25.
- ²² *Ibid.*, p. 32.
- ²³ Fabrice Mouthon, *Le sourire de Prométhée. L'homme et la nature au Moyen Âge*, Paris, La Découverte, 2017, p. 160.
- ²⁴ *Ibid.*
- ²⁵ *Ibid.*, p. 161.
- ²⁶ *Ibid.*
- ²⁷ *Ibid.*
- ²⁸ *Ibid.*
- ²⁹ *Ibid.*
- ³⁰ *Ibid.*, p. 162.
- ³¹ *Ibid.*
- ³² *Ibid.*
- ³³ Catherine Chêne, *Juger les vers. Exorcismes et procès d'animaux dans le diocèse de Lausanne (XIV^e – XVI^e siècles)*, Lausanne, Cahiers Lausannois d'histoire médiévale, 1995.
- ³⁴ Fabrice Mouthon, *Le sourire de Prométhée, op. cit.*, p. 163.
- ³⁵ *Ibid.*, p. 164.
- ³⁶ *Ibid.*
- ³⁷ *Ibid.*
- ³⁸ *Ibid.*, p. 165.
- ³⁹ *Ibid.*
- ⁴⁰ *Ibid.*
- ⁴¹ *Ibid.*
- ⁴² *Ibid.*
- ⁴³ *Ibid.*
- ⁴⁴ *Ibid.*, p. 166.
- ⁴⁵ *Ibid.*, p. 167. Ici Fabrice Mouthon s'appuie sur les travaux de Pierre Bonnassie, *Les sociétés de l'an mil. Un monde entre deux âges*, Bruxelles, De Boeck, 2000.
- ⁴⁶ *Ibid.*, p. 168.
- ⁴⁷ *Ibid.*, p. 169.
- ⁴⁸ *Ibid.*, p. 170.
- ⁴⁹ *Ibid.*
- ⁵⁰ *Ibid.*, p. 172.
- ⁵¹ *Ibid.*, p. 173.
- ⁵² *Ibid.*, p. 174.
- ⁵³ *Ibid.*
- ⁵⁴ *Ibid.*, p. 175.
- ⁵⁵ *Ibid.*, p. 175-176.
- ⁵⁶ *Ibid.*, p. 176.
- ⁵⁷ *Ibid.*
- ⁵⁸ *Ibid.*, p. 178.
- ⁵⁹ *Ibid.*
- ⁶⁰ *Ibid.*, p. 179.
- ⁶¹ *Ibid.*, p. 180.
- ⁶² *Ibid.*, p. 181.
- ⁶³ *Ibid.*, p. 182.
- ⁶⁴ *Ibid.*
- ⁶⁵ *Ibid.*, p. 183.
- ⁶⁶ Frédéric Graber, Fabien Locher, « Jouir et posséder. Environnement et propriété dans l'histoire », dans Frédéric Graber, Fabien Locher (dir.), *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018, p. 11.
- ⁶⁷ *Ibid.*, p. 21.
- ⁶⁸ Le texte est initialement paru en 2013 : Paul Warde, « Imposition, emulation and adaptation: regulatory regimes in the commons of early modern Germany », *Environment and History*, 19/3, 2015, p. 313-337.
- ⁶⁹ Paul Warde, « Réguler les communs en Allemagne à l'époque moderne », dans Frédéric Graber, Fabien Locher (dir.), *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018, p. 265.
- ⁷⁰ *Ibid.*, p. 266.
- ⁷¹ *Ibid.*
- ⁷² *Ibid.*, p. 271.
- ⁷³ *Ibid.*, p. 273.
- ⁷⁴ *Ibid.*, p. 274.
- ⁷⁵ *Ibid.*, p. 275.
- ⁷⁶ *Ibid.*, p. 279.
- ⁷⁷ *Ibid.*, p. 280.
- ⁷⁸ *Ibid.*, p. 281.

-
- ⁷⁹ *Ibid.*, p. 282.
- ⁸⁰ *Ibid.*, p. 285.
- ⁸¹ *Ibid.*, p. 287.
- ⁸² *Ibid.*
- ⁸³ William Cronon, *Nature's Metropolis. Chicago and the Great West*, New York, W.W. Norton & Co, 1991.
- ⁸⁴ William Cronon, « The Trouble with Wilderness; or Getting Back to the Wrong Nature », dans William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, W.W. Norton & Cie, 1996, p. 69-90.
- ⁸⁵ William Cronon, *Nature et récits. Essais d'histoire environnementale*, Paris, Éditions du Dehors, 2016, p. 133.
- ⁸⁶ *Ibid.*
- ⁸⁷ *Ibid.*, p. 134.
- ⁸⁸ *Ibid.*, p. 135.
- ⁸⁹ *Ibid.*
- ⁹⁰ *Ibid.*, p. 136.
- ⁹¹ *Ibid.*, p. 138.
- ⁹² *Ibid.*
- ⁹³ *Ibid.*, p. 141.
- ⁹⁴ *Ibid.*, p. 142.
- ⁹⁵ *Ibid.*, p. 144.
- ⁹⁶ *Ibid.*
- ⁹⁷ *Ibid.*, p. 145.
- ⁹⁸ *Ibid.*
- ⁹⁹ *Ibid.*, p. 147.
- ¹⁰⁰ *Ibid.*
- ¹⁰¹ *Ibid.*, p. 149.
- ¹⁰² *Ibid.*
- ¹⁰³ *Ibid.*, p. 150.
- ¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 151.
- ¹⁰⁵ *Ibid.*
- ¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 152.
- ¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 157.
- ¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 150-160.
- ¹⁰⁹ La version anglaise de l'article a été publié en 2003, William Cronon, « The Riddle of the Apostle Islands: How do you manage wilderness full a human stories », *Orion*, mai-juin 2003, p. 36-42.
- ¹¹⁰ William Cronon, *Nature et récits... op. cit.*, p. 170.
- ¹¹¹ *Ibid.*, p. 171.
- ¹¹² *Ibid.*
- ¹¹³ *Ibid.*, p. 172. À propos du réensauvagement, Cronon suit ici la proposition de James Feldman dans *A Storied Wilderness: Rewilding the Apostle Islands*, Seattle, University of Washington Press, 2001.
- ¹¹⁴ *Ibid.*, p. 173.
- ¹¹⁵ *Ibid.*, p. 174.
- ¹¹⁶ *Ibid.*, p. 175.
- ¹¹⁷ *Ibid.*, p. 178.
- ¹¹⁸ *Ibid.*, p. 178-179.
- ¹¹⁹ *Ibid.*, p. 179.
- ¹²⁰ *Ibid.*, p.181.
- ¹²¹ *Ibid.*, p. 184.
- ¹²² Jean-Pierre Devroey, *La Nature et le roi. Environnement, pouvoir et société à l'âge de Charlemagne (740-820)*, Paris, Albin Michel, 2019, p. 13.
- ¹²³ *Ibid.*, p. 18.
- ¹²⁴ *Ibid.*
- ¹²⁵ *Ibid.*
- ¹²⁶ *Ibid.*, p. 19.
- ¹²⁷ *Ibid.*, p. 26.
- ¹²⁸ *Ibid.*, p. 27.
- ¹²⁹ *Ibid.*, p. 60.
- ¹³⁰ *Ibid.*, p. 61.
- ¹³¹ *Ibid.*, p. 73.
- ¹³² *Ibid.*
- ¹³³ *Ibid.*
- ¹³⁴ *Ibid.*, p. 74.
- ¹³⁵ *Ibid.*
- ¹³⁶ *Ibid.*, p. 76.
- ¹³⁷ *Ibid.*, p. 79.
- ¹³⁸ *Ibid.*, p. 80.
- ¹³⁹ *Ibid.*, p. 81.
- ¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 100.

-
- ¹⁴¹ *Ibid.*, p. 101.
¹⁴² *Ibid.*, p. 111.
¹⁴³ *Ibid.*, p. 114.
¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 115.
¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 116.
¹⁴⁶ *Ibid.*
¹⁴⁷ *Ibid.*
¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 119.
¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 120.
¹⁵⁰ *Ibid.*
¹⁵¹ *Ibid.*, p. 121.
¹⁵² *Ibid.*
¹⁵³ *Ibid.*
¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 122.
¹⁵⁵ Paul Howe, Stephen Devereux, « Famine Intensity and Magnitude Scale: A Proposal for an Instrumental Definition of Famine », *Disasters*, 28/4, 2004, p. 353-372.
¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 123.
¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 126.
¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 128.
¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 132.
¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 133.
¹⁶¹ *Ibid.*, p. 136.
¹⁶² *Ibid.*
¹⁶³ *Ibid.*, p. 178.
¹⁶⁴ *Ibid.*
¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 180.
¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 180.
¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 182-183.
¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 183.
¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 186.
¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 189.
¹⁷¹ *Ibid.*, p. 197.
¹⁷² *Ibid.*, p. 201.
¹⁷³ *Ibid.*, p. 211.
¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 226.
¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 239.
¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 244.
¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 248.
¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 253.
¹⁷⁹ *Ibid.*
¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 263.
¹⁸¹ *Ibid.*, p. 270-271.
¹⁸² *Ibid.*, p. 287.
¹⁸³ *Ibid.*, p. 293.
¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 298.
¹⁸⁵ *Ibid.*, p.301.
¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 314.
¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 337.
¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 336.
¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 341.
¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 361.
¹⁹¹ *Ibid.*, p. 363.
¹⁹² *Ibid.*, p. 370.
¹⁹³ *Ibid.*, p. 373.
¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 390.
¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 391.
¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 436.
¹⁹⁷ Qui caractérise, par exemple, une certaine sociologie des sciences : Bruno Latour, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, 2015.